



Recours charges locatives

Par rsquatre

Bonjour,

Je viens de recevoir une régularisation de charges pour un garage eco-park (système avec vérin hydraulique pour garer deux voitures superposées) que je louais l'an dernier. Le montant des charges est doublé par rapport à la provision sans que le moindre justificatif ait été joint.

En temps normal j'aurais payé sans me poser de question mais la situation est un peu particulière : en résumé, je n'ai jamais utilisé le garage car les dimensions étaient trop limites (impossible d'ouvrir les portes en étant garé). Je me suis dit que c'était de ma faute car j'avais signé à distance n'habitant pas encore dans la ville donc j'ai payé jusqu'à la résiliation du bail.

Problème : au moment de l'état des lieux de sortie, la personne qui l'établie m'informe que le garage était inutilisable car on ne m'avait jamais donné la clef permettant d'activer le vérin hydraulique, en d'autres termes si la plateforme était mal positionnée lorsque je voulais me garer/sortir du garage parce qu'un autre utilisateur l'avait utilisé avant moi, ça n'aurait pas été possible.

N'ayant eu aucune information à ce sujet et occupant la place du bas, pendant toute la location j'étais persuadé que la clef n'était utile que pour les places du haut pour faire descendre la plateforme et que celle-ci remontait toute seule après utilisation.

Pensez-vous que je puisse contester ces charges de manière a ne pas les payer ou obtenir un remboursement sur les loyers étant donné que le garage n'était pas utilisable ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il est courant pour "appater" le client de minimiser la provision.

Votre impossibilité de l'utiliser n'a pas été constatée en cours de location, c'est à mon avis trop tard contester ces charges. Il aurait fallu le constater lors de l'état des lieux d'entrée en demandant une démonstration de l'usage des clés.

Vous êtes en droit par contre d'exiger les justificatifs (factures).